



Service de médecine légale    قسم الطبّ الشرعي  
Unité INJED    وحدة إنجاد

استعجالي الطبّ الشرعي

**URGENCES MÉDICO-JUDICAIRES**

**Livret d' accueil**

**Chef de service : Pr Mohamed ALLOUCHE**  
**Coordinatrice UMJ : Dr Ons HMANDI**  
**Responsable qualité : Dr Syrine MANOUBI**  
**Psychologue clinicienne : Mme Aida NAFFETI**  
**Surveillante : Mme Amal WASLI**

**EPS Charles Nicolle**  
138, Avenue 9 avril 1938  
1006, Tunis

**71 279 598**

**medlegtunis@gmail.com**

## Présentation de l'Unité Médico-Judiciaire

Pour une meilleure prise en charge des victimes de violences, une unité médico-judiciaire appelée « INJED » a été créée le 08 mars 2016 au sein de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis. Cette unité est chargée d'accueillir et de prendre en charge principalement les victimes et les auteurs d'agressions. L'activité du service prend appui sur les réquisitions émanant des structures judiciaires et policières.

## Bilan d'activité de l'Unité Médico-Judiciaire



## Informations pratiques

- L'Unité Médico-Judiciaire « INJED » se trouve au service de médecine légale de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis. Elle reçoit toute victime munie d'une réquisition judiciaire, obtenue après le dépôt d'une plainte judiciaire ou policière.
- Les horaires de consultation sont du lundi au samedi de 8h00 à 14h00.
- Pour prendre un rendez-vous de consultation avec un médecin légiste et/ou une psychologue veuillez appeler le secrétariat médical au : 71 279 598.

## Répartition des médecins légistes

<b>Lundi</b>	<b>Dr Mohamed BELLALI</b>
<b>Mardi</b>	<b>Dr Ons HMANDI / Pr Mohamed ALLOUCHE</b>
<b>Mercredi</b>	<b>Pr Mongi ZHIOUA</b>
<b>Jeudi</b>	<b>Dr Mariem GHARBAOUI</b>
<b>Vendredi</b>	<b>Dr Olfa BEKIR</b>
<b>Samedi</b>	<b>Médecin de garde</b>

## Missions et objectifs



❖ **Accueillir, examiner et prendre en charge les personnes victimes :**

- D'agression sexuelle quelque soit l'âge et le genre.
- De sévices à enfants.
- D'allégations de mauvais traitement ou de torture.

❖ **Proposer un soutien psychologique aux personnes victimes de violence.**

❖ **Intervenir à la demande des autres services hospitaliers et des partenaires institutionnels.**

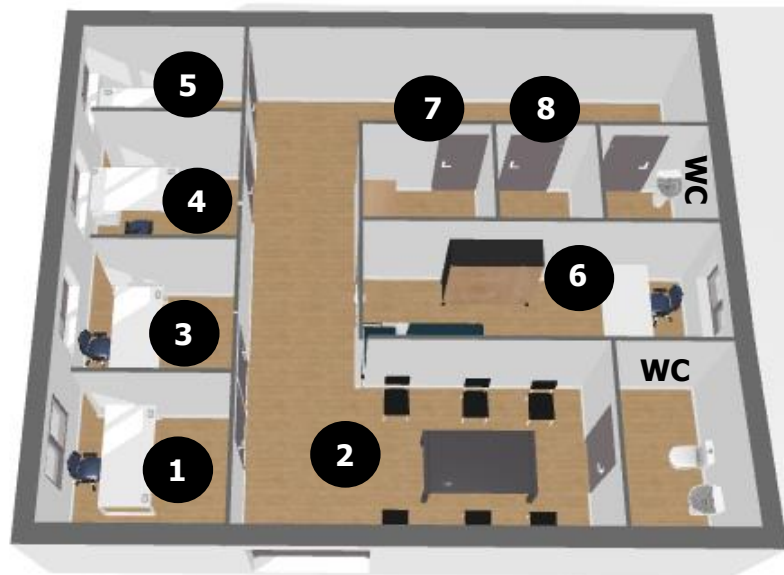
## Moyens

❖ **L'équipe est composée de 7 médecins légistes,**

**d'une psychologue, d'une infirmière, d'une secrétaire médicale et d'un agent d'accueil.**

❖ **L'Unité est située à proximité des services d'urgences, d'imagerie médicale et de gynécologie-obstétrique permettant une prise en charge globale de la victime.**

❖ **Les locaux sont spécialement aménagés pour accueillir les victimes.**



**1. Accueil et secrétariat**

**2. Salle d'attente**

**3. Archives**

**4. Bureau psychologue**

**5. Bureau médecin**

**6. Salle d'examen**

**7. Salle d'audition unique**

**8. Salle de prélèvements**

❖ **Les locaux sont également équipés afin d'examiner correctement les victimes : appareil photo, colposcope, table et matériel d'examen gynécologique, gants, compresses, écouvillons ...**

## Circuit de consultation

01

Présentation à l'unité munie soit d'une

- Réquisition du Procureur de la République ou du juge d'instruction.
- Réquisition d'un Officier de la Police Judiciaire.

02

Accueil de la victime par la secrétaire, préparation de son dossier et explication des procédures .

Audition unique par le médecin légiste, assisté par la psychologue.

Recueil du consentement, réalisation de l'examen par le médecin légiste assisté par l'infirmière avec au besoin des prélèvements à visée judiciaire et/ou sanitaire. Rédaction du rapport d'expertise médicale.

03

Signalement au délégué à la protection de l'enfance (1809) quand la victime est un enfant et au (1899) quand la victime est une femme.

04

RDV systématique chez la psychologue pour évaluer le retentissement psychologique de l'événement vécu. Proposition d'un espace d'écoute bienveillante et de verbalisation des ressentis.

05